



Lo Parvi

Association nature
Nord-Isère

La Plume de l'épervier

Publication interne mensuelle de l'Association Nature Nord-Isère – Lo Parvi -

Janvier 2024 - Circulaire n°441 - 42^{ème} année -

Sommaire

2. L'édito annuel
DE MURIELLE
3. - Les bons extraits du
C.A. de décembre
4. - Un fleuve sauvage,
c'est quoi ?
5. - Un fleuve sauvage
(suite)
- MTB une entreprise qui
recycle
6. - Une commission qui
s'active : atelier nichoirs
7. - La vie de Lo Parvi et
petites annonces
8. L'AGENDA de Février

407

C'est la saison des
comptages !

On a dénombré 407 membres
de Lo Parvi. Poursuivons
cette dynamique, et
n'oublions pas de
réadhérer en 2024 !

Lo Parvi Contact :

Tél. 04-74-92-48-62

Secrétariat-Accueil :

45 place de la Mairie

38460 Trept

Courriel :

contact@loparvi.fr

Site internet :

www.loparvi.fr

Directrice de publication : Murielle Gentaz

Membres de la commission : Marc Bourrely, Murielle Gentaz, Lucien Moly

Comité de relecture : Marie Moly, Pascale Nallet, Christophe Grangier, Raphaël Quesada.

Maquette et mise en page : Marc Bourrely, Murielle Gentaz.

Crédit photos : Sabine Geoffroy, Marc Bourrely, Jean-Jacques Thomas-Billot.

ISSN : 2607-7256

1

Edito Janvier 2024

Au milieu de l'agitation de nos vies qui ne sont pas toujours de longs fleuves tranquilles, sur une planète agitée par des tumultes de tous ordres, le temps des vœux est un peu comme un phare au milieu de la tempête : un repère qui permet de se poser, un temps pour jeter un regard sur l'année qui vient de s'écouler et surtout, un espace entre deux années qui permet de se projeter vers de nouvelles perspectives.

Une année bien remplie se termine pour Lo Parvi, avec la réalisation de nombreuses actions au service de la protection de la biodiversité en Isle Crémieu, et qui confirment la singulière richesse naturelle de notre territoire ; une autre s'ouvre sous de singuliers auspices, avec la menace imminente de la construction d'un barrage sur le Rhône, qui se retrouve ainsi au cœur de deux enjeux majeurs de notre société : celui de la décarbonation et celui de la protection de la biodiversité.

Pour faire face aux défis nouveaux auxquels nous sommes confrontés pour poursuivre et développer la protection de la biodiversité en Isle-Crémieu, une bonne nouvelle pour notre association : notre nombre d'adhérents a augmenté une nouvelle fois pour dépasser le seuil des 400.

Je souhaite donc que cette nouvelle année s'ouvre pour nous avec l'envie commune de poursuivre, ensemble, notre action et nos réalisations, et de construire, ensemble, l'année 2024 qui s'ouvre devant nous, avec l'espoir partagé de notre réussite collective.

Je vous souhaite de la joie, de la gaieté, du bonheur et de la bonne humeur, et la réalisation de vos envies et de vos rêves personnels.

Je vous souhaite une très belle nouvelle année 2024 Et qui plus est, nous aurons un jour de plus pour en profiter !

"Une journée nuageuse ne peut rien contre un tempérament radieux." William Arthur Ward

1. Bilan du projet protection

Chacun des 3 volets de notre projet associatif, Connaitre, Faire connaître et Protéger, fait l'objet d'un bilan annuel par le Conseil d'Administration.

Celui du mois de Décembre était consacré au volet Protéger.

Le projet protection court sur 10 années, de 2023 à 2032 et comporte 10 objectifs à long terme nommés de A à J dans le projet.

Ces objectifs constituent des axes d'orientation eux-mêmes divisés en 43 actions principales pouvant elles-mêmes comporter des sous actions (95 actuellement).

Le projet étant formalisé pour 10 ans, le contenu des actions et sous-actions peut évoluer en fonction des circonstances.

Sur ces 43 actions principales, 28 ont été réalisées (65%), 10 partiellement réalisées (23%) et 5 non réalisées (12%).

Parmi les actions non réalisées :

B12 - Compléter le réseau d'Espaces Naturels Sensibles (ENS) locaux : le Département réalise son nouveau schéma départemental des ENS. En attendant, la création de nouveaux ENS est suspendue.

D23 - participer à la Commission Départementale Nature Paysages et Sites (CDNPS) groupe carrières pour étudier tous les projets sur notre territoire : la commission ne se réunit plus que pour les dossiers présentant de gros problèmes, ce qui n'a pas été le cas en 2023.

L'extension de la carrière de Saint-Baudille-de-la-Tour dans le Val d'Amby qui est passée dernièrement en enquête publique, et pour laquelle Lo Parvi a donné un avis négatif, devrait sans doute faire l'objet d'un examen par la commission départementale en 2024.

E26 - accompagner l'implantation et les mesures de la ligne à Grande Vitesse Lyon – Turin si elle devait être réalisée : pas de sollicitation en 2023.

E28 - s'opposer à la mise en place des écluses à Brégnier-Cordon et Sault-Brénaz : le projet est toujours suspendu à la possibilité de réaliser les mesures compensatoires espèces protégées. L'étude d'impacts vient juste d'être relancée par la CNR.

H39 - promouvoir la gestion extensive des bords de route et chemins : aucune action entreprise en 2023. Depuis que la gestion des bords de route est assurée par les municipalités, une dégradation des pratiques de gestion est constatée, probablement par ignorance.

Pour 2024 l'enjeu serait de donner une impulsion aux communes par démarchage avec rappel des bonnes pratiques.

Si vous êtes intéressés pour votre commune, contactez-nous par mail contact@loparvi.fr ou tél. 04.74.92.48.62.

2. Stratégie des aires protégées

La nouvelle stratégie nationale pour les aires protégées organise l'ambition du gouvernement de protéger, dès 2030, 30% de notre territoire national et des espaces maritimes sous juridiction, dont un tiers sous protection forte.

<https://www.ofb.gouv.fr/la-strategie-nationale-pour-les-aires-protégees>

Ainsi, 20% des aires protégées seront sous protection normale incluant les PNR et 10% sous protection forte (aires protégées règlementairement du type réserve naturelle ou arrêté préfectoral de protection de biotope).

FNE AURA a coordonné un travail pour proposer la protection des tourbières et des ripisylves.

Des scénarios visant à atteindre l'objectif des 30% sont élaborés dans chaque région et déclinés en feuille de route à 10 ans dans chaque département avec des plans d'action triennaux.

L'Isère et la Savoie sont proches de l'objectif des 10% en protection forte avec respectivement 6% et 8%.

Dans ce but, les ENS départementaux devraient être classés en protection forte, plusieurs APPB seront créés : falaises du Vercors et tourbières de Belledonne, la RNN du grand Lemps sera agrandie incluant le bassin versant, projet de création de la RN du Taillefer.

Le premier bilan d'étape aura lieu en janvier 2024.

3. Délibération appel à projet biodiversité du Département de l'Isère

Chaque année, nous soumettons au département des fiches actions dans le cadre de l'appel à projets Biodiversité.

Pour 2024, une enveloppe de **46 000€** d'aide du département est sollicitée pour les projets suivants : formations-conseils nature, réalisation d'une plaquette d'identification des coccinelles, animations nature, modernisation de l'inventaire départemental des Zones Naturelles d'intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) avec une contribution à l'échelle de l'Isle Crémieu

"Sur proposition de la présidente Murielle Gentaz, les membres du Conseil d'Administration réunis en séance ordinaire le 11 décembre 2023, décident à l'unanimité de solliciter le Département de l'Isère afin d'obtenir une aide financière de quarante-six mille euros (46 000 €) dans le cadre de l'appel à projet 2024 « soutien du Département de l'Isère en faveur de la diversité du vivant ». Le Conseil d'Administration donne tout pouvoir à sa présidente Murielle Gentaz pour signer la convention de partenariat avec le Département qui résultera de cet appel à projets.

Le CA approuve le projet à l'unanimité. "

4. Projet de barrage de Saint-Romain-de-Jalionas (Rhonergia)

Les alternatives au barrage ont été très peu développées : 6 pages dans le dossier de la concertation préalable contre 160 pour le barrage.

Le *Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel* (CSRPN) est opposé au barrage.

Les cahiers techniques ne sont toujours pas disponibles et les gabarits ne sont même pas réalisés.

Le budget est actuellement de 330 à 450 millions d'Euros sans le projet de pont.

La concertation est en cours : il est important de participer et de s'exprimer sur le site de la concertation :

<https://concertation-rhonergia.fr/fr/comment-participer>

Un fleuve sauvage, c'est quoi ?

Le projet de barrage de Saint Romain de Jalionas nous occupe et nous préoccupe. Le débat se développe sur le bien fondé de cet aménagement. L'un des arguments pour s'y opposer porte sur le fait qu'on détruirait la dernière portion de Rhône sauvage. Mais hormis le rejet d'une artificialisation supplémentaire et l'attrait qui est le nôtre pour la naturalité, que représentent réellement un fleuve ou une rivière sauvage ?

Savons nous bien, au-delà du paysage, quelles richesses nous apportent un fleuve laissé à sa nature ?

Ces connaissances essentielles sont extraites d'une étude proposée par Monique Coulet dans un numéro de Mémoires d'Ardèche, disponible sur notre site internet.

Le fleuve dans les trois dimensions de l'espace

Amont - aval ou longitudinale

Transversale

Verticale

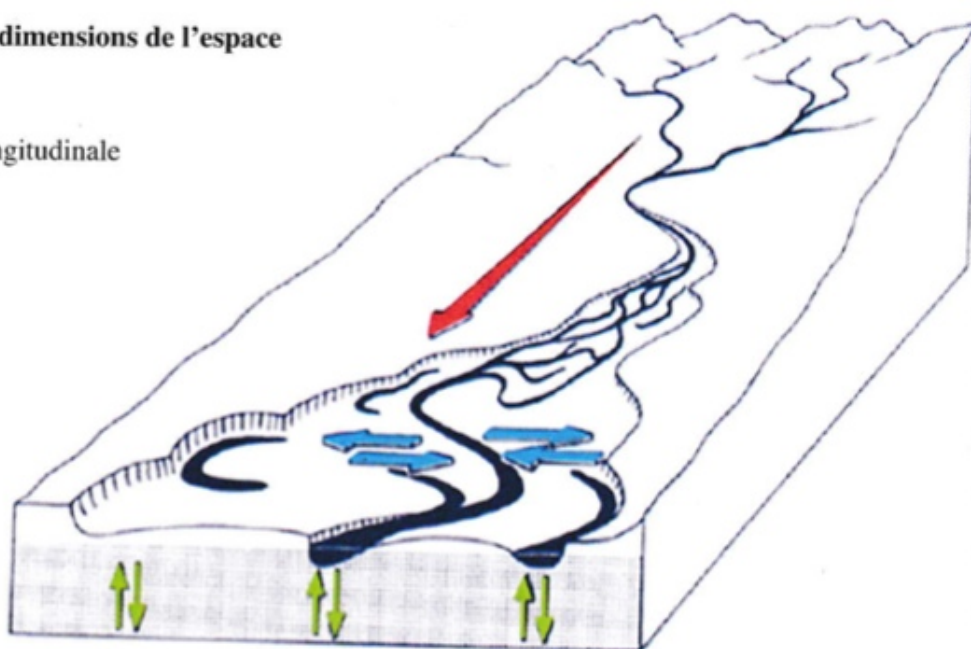


Fig. 1 - Schéma du fleuve dans les trois dimensions de l'espace : longitudinale, transversale et verticale (d'après Amoros et Petts, 1993)

L'écosystème fluvial.

Un fleuve, ce n'est pas qu'un chenal dans lequel de l'eau coule.

Le chenal principal dans lequel passe l'essentiel du débit constitue le lit mineur. Mais il existe aussi les bras secondaires, les bras morts, les îles, les grèves, les marais, la forêt alluviale, soit tous les milieux annexes qui dépendent du fleuve et forment le lit majeur. Fait aussi partie de l'écosystème, la nappe alluviale, ce fleuve souterrain plus large que le chenal et dont les eaux infiltrées dans les sédiments s'écoulent lentement vers l'aval. (...)

L'écosystème est donc constitué de tous ces types de milieux qui, comme les différents organes d'un être vivant, sont interdépendants et jouent leur rôle dans l'équilibre de l'ensemble. Quand l'eau afflue dans l'axe fluvial, elle s'infiltré vers la nappe, elle monte dans les bras secondaires et les milieux annexes de la plaine ; au contraire, l'abaissement de la ligne d'eau dans l'axe fluvial entraîne une diminution des volumes d'eau dans les milieux annexes... L'eau fait ainsi le lien entre toutes les pièces de ce puzzle et les rend solidaires par des échanges multiples. Une gestion écologique du fleuve doit donc en tenir compte.

À cette diversité des milieux correspond bien sûr une diversité des espèces (biodiversité). Tous ces milieux différents en termes de caractéristiques écologiques : eau stagnante, semi courante, zones humides... faiblement ou densément colonisés par la végétation, en relation directe ou indirecte avec l'axe fluvial, ou totalement isolés, plus ou moins colmatés abritent des groupes d'espèces adaptés à ces différentes conditions de milieu.

Tous ces organismes qui sont en interaction, constituent un réseau dense et participent à la complexité de l'écosystème. Or il existe une loi en écologie : plus un système est complexe plus il est résistant, en particulier vis-à-vis des agressions dues aux activités humaines.

Un fleuve sauvage, c'est quoi ?

Quel est le rôle des différents milieux annexes dans le fonctionnement de l'écosystème ?

Les bras secondaires et les bras morts, caractérisés par un courant lent et une bonne qualité de l'eau, sont des zones de frayères et de développements des jeunes alevins qui coloniseront plus tard l'axe fluvial. Ils sont donc de véritables réservoirs biologiques pour le fleuve. En période de crue ou lors d'une pollution chimique ou de vidange de barrage, les poissons se rassemblent dans ces milieux protégés et recolonisent l'axe fluvial après le passage de la perturbation. Ces annexes sont donc également des zones refuges.

Quant à la nappe alluviale, dont l'eau circule dans la couche de galets et gravier qui la relie au fleuve superficiel, elle abrite toute une microfaune d'invertébrés extrêmement abondante et diversifiée qui peut atteindre jusqu'à 700 000 individus par mètre cube de sédiments et représente plus d'une centaine d'espèces différentes. Aux espèces typiques des milieux souterrains s'ajoutent les organismes des eaux de surface qui, dans cette zone protégée des forts courants, déposent leurs œufs faisant de ce milieu une véritable réserve biologique. C'est aussi, en cas de pollution, une zone refuge pour les invertébrés de surface. Enfin, cette zone de galets et de gravier, par sa richesse faunistique, constitue un filtre biologique tout à fait efficace. L'eau de surface qui percole dans les sédiments gagne donc en qualité.

En conséquence gérer le fleuve c'est le considérer dans ses trois dimensions (fig. 1) :

- dans sa dimension longitudinale, en considérant l'évolution du lit de l'amont vers l'aval (...)
 - dans sa dimension transversale en prenant en compte tous les milieux annexes de la plaine alluviale.
 - dans sa dimension verticale pour inclure la nappe souterraine.
- (...)

Laissé libre dans sa plaine alluviale, le fleuve est un atout économique pour l'Homme

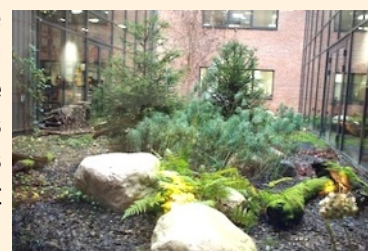
Il représente, en effet, un système naturel de régulation de la ressource en eau : lors des crues l'eau s'étale dans la plaine, elle ralentit, elle s'infiltre dans les sédiments et recharge la nappe. Elle gonfle les marais qui jouent le rôle d'éponge. Nappe et marais restitueront leur eau en période d'étiage, assurant ainsi une régulation de la ressource en terme de quantité. En outre, les arbres des rives et la forêt alluviale, les roseaux des marais constituent un filtre naturel très efficace pour les eaux de ruissellement provenant des cultures riveraines chargées de nitrates et de pesticides divers ...

Le fleuve non aménagé est donc aussi un régulateur de la ressource en terme de qualité.



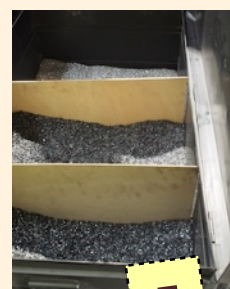
Une visite qui nous a recyclés (Marc B)

MTB est une entreprise de recyclage et de fabrication de machines de recyclage, installée à Trept et à St Chef, qui s'inscrit dans une démarche écoresponsable particulièrement intéressante. Le 12 décembre nous étions une vingtaine de Lo Parvi pour visiter leurs installations et suivre les explications qui nous furent apportées sur leur démarche et leur activité.



La transmutation des déchets >>>

Beaucoup nous a été dit, et il y a beaucoup à dire sur cette entreprise extrêmement dynamique qui fait preuve d'un grand volontarisme pour trouver des solutions à l'épuisement des ressources qui nous guette, et qui agit en mettant en cohérence ses moyens (locaux, gestion du personnel) et ses fins. On ne peut que dire : bravo.



Le coup de pousse ...

Au nom de l'oiseau, au nom de la biodiversité

La commission jardin biodiversité vient de créer la réunion à double effet!

En plus d'une première partie sous la forme d'une réunion classique, avec affaires courantes à débattre, notamment de nombreuses sollicitations, nous avons ajouté une seconde partie, résolument pratique, sous la forme d'un atelier collectif.

Lors de deux séances, en décembre puis en janvier, nous avons décidé d'oeuvrer pour la biodiversité au jardin par la construction de nichoirs.

Evidemment, dans un monde parfait, il faudrait laisser le soin aux oiseaux cavicoles de se trouver un gîte. Mais les vieux arbres devenant rares, il est souhaitable de leur offrir des gîtes de substitution sous la forme de nichoirs. Nous avons souhaité réaliser un modèle utilisable par de nombreuses espèces, semi cavicoles ou carrément cavicoles, en adaptant ou non, une planchette percée d'une ouverture correspondant à la taille de l'oiseau (plus grande pour la mésange charbonnière que pour la mésange bleue par exemple).

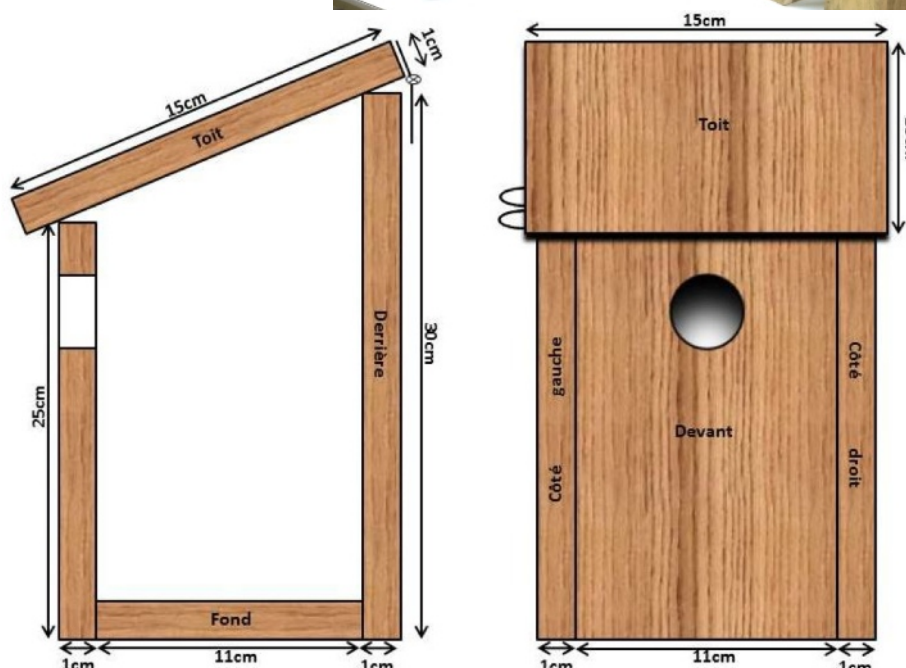
Le bois est du résineux non traité, de 25 mm d'épaisseur, qui sera protégé avec de l'huile de lin.

Dès le mois de janvier, il est conseillé d'installer ces nichoirs, nous avons déjà entendu les premiers chants territoriaux de la mésange charbonnière !

Jean-Jacques.



Plan nichoir mésange charbonnière.
(trou d'entrée 32 mm)



La vie de Lo Parvi

La bibliothèque est très riche en livres, pourtant il lui manque quelques équipements importants qui seraient utiles aux bibliothécaires et aux visiteurs ...
Nous recherchons ces trois produits ; si vous avez des pistes, des propositions, faites nous en part.



Un ou deux porte-manteaux pour accrocher vêtements et chapeaux.

Ceci n'est pas un déambulateur, mais un chariot qui pour déplacer et ranger les livres serait très utile !



Pour avoir plus de places assises, petits fauteuils ou canapés, même rustiques ...



Annonces, annonces, annonces, annonces, annonces

ON RECHERCHE
des administratrices
des administrateurs
Pour le C.A.
qui prendra effet en avril 2024

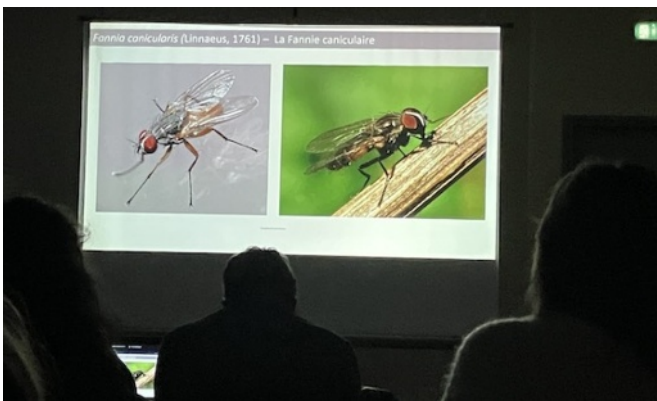
*pas de récompense,
juste une réunion mensuelle
(prendre contact avec la présidente)*

Des commissions qui accueilleraient de nouveaux membres avec un immense plaisir :

- La commission '**Aménagement du territoire**' est toujours à la recherche de son responsable.
- La commission '**Circulaire**' se verrait bien avec un ou deux membres de plus, pour assurer, sans faillir, sa prométhéenne et exaltante tâche mensuelle.

Et le meilleur Best'of s'est tenu le 12 janvier dans la meilleure des ambiances naturalistes...

il y avait des mousses et des sphaignes, un pavot, des insectes variés, une araignée et quelques champignons, des oiseaux de passage, des séquences vidéos sur maints vertébrés.



Dans le cadre de la concertation au sujet du projet de barrage sur le Rhône ; notre contribution peut être consultée en ligne.

Rhônegia
UN PROJET HYDROÉLECTRIQUE
ENTRE L'ISÈRE ET LE RHÔNE

Concertation garantie par
LA **COP**



Le point de vue de Lo Parvi

Pour un Rhône vivant

Depuis le milieu du XIX^{ème} siècle le fleuve sauvage a progressivement disparu sous les endiguements, les épis, les ouvrages hydroélectriques,

<https://concertation-rhonegia.fr/fr/les-cahiers-d-acteurs>

Agenda de FÉVRIER 2024

RÉUNIONS, réunions, rÉuNiONS

C.A de FÉVRIER

Lundi 12 Février 2024 à 19 h

Ordre du jour :

- Préparation de l'Assemblée Générale

Prochaines réunions

Des commissions :

- Commission naturaliste
5 février à 18 h
- Commission communication
12 février à 16 h

Contre le projet de barrage,
Dans le cadre de la concertation
préalable,

Il est essentiel de

S'exprimer !

sur le site de la concertation
préalable

<https://concertation-rhonergia.fr>

Participer !

aux réunions
publiques

RÉUNION THÉMATIQUE « LE PROJET DANS LES DYNAMIQUES TERRITORIALES »

Mardi 6 février 2024

Salle polyvalente de Loyettes – 19h-21h

RÉUNION PUBLIQUE DE SYNTHÈSE

Mardi 27 février 2024

Espace Pontois
de Pont-de-Chéruy – 19h-21h

Signer, faire signer la pétition !

<https://www.change.org/p/stop-au-barrage-rhonergia-sur-le-dernier-tronçon-sauvage-du-fleuve-rhône>

Sorties, soirées et matinée

Ça se passe dehors !

Sur les traces du
castor
Samedi 10 février de
14h à 18h



Découverte des
mousses
Samedi 24 février de
14h à 17h



Création d'une mare Samedi 9 mars
À partir de 9 h

Venez aider Lo Parvi à créer un petit univers aquatique animé par le vol des libellules, les ébats des grenouilles et la palette multicolore des plantes aquatiques! Cette mare égaiera le jardin des plantes aromatiques de l'association "à la croisée des chemins" de Saint-Chef.

A l'heure où l'urbanisation et les vastes espaces cultivés dénaturent la valeur de nos paysages et remplacent les milieux naturels, la création d'oasis naturelles dans son jardin constitue une action efficace de protection de la nature, un outil didactique passionnant pour petits et grands ainsi qu'un atout esthétique inégalable qui ne manquera pas d'agrémenter le jardin. **Creusons des mares !**

Ça se passe dedans !

Vernissage et remise des prix du

concours Photos

« Au fil de l'eau »

Samedi 17 Février à 17h

Médiathèque de Montalieu

Adhérents et photographes
participants, venez nombreux

Chaque 3ème samedi matin du mois,
Ouverture de la bibliothèque
pour nos adhérentes, nos adhérents
& sympathisants

Samedi 17 Février 2024

De 10 h à 12 h